

**DIES ACADMICUS UNIL, 30 mai 2008**

**Dominique Arlettaz, Recteur**

Madame la Conseillère d'Etat,  
Mesdames et Messieurs les enseignants, collaborateurs et étudiants,  
Mesdames et Messieurs les invités,

Si l'Université de Lausanne a traversé les siècles depuis sa fondation il y a 471 ans, elle n'en a pas moins eu une histoire mouvementée, qui montre bien qu'elle est un lieu de débat, mais aussi de créativité et d'innovation. Permettez-moi d'évoquer un événement de cette longue histoire.

C'est en 1708, il y a exactement 300 ans, qu'une chaire de droit et d'histoire fut créée à Lausanne sous l'impulsion du Bailli Jean-Jacques de Sinner. Notre Faculté de droit et des sciences criminelles célébrera d'ailleurs dignement cet anniversaire le 21 novembre prochain.

Cette innovation fut un signe extraordinaire d'ouverture. En effet, tous les postes importants dans la magistrature vaudoise étaient alors occupés par des Bernois, et la mise en place d'un enseignement de droit à Lausanne allait définitivement battre en brèche ce monopole.

Mais l'ouverture vers la Cité fut encore bien plus grande puisqu'il fut décidé à cette date que l'enseignement serait dorénavant donné en français, ce qui changeait radicalement de la tradition de l'enseignement en latin.

Leurs Excellences de Berne, suspectant là un début d'insoumission, imposèrent néanmoins une partie de l'enseignement en latin. Si bien que Jean Barbeyrac, qui fut le premier titulaire de la chaire de droit, enseigna le lundi en latin, et les mardi, jeudi et vendredi en français.

Dès lors, le Recteur ouvrit la cérémonie annuelle de l'Académie à la Cathédrale de Lausanne en prononçant son discours en français, comme vous pouvez l'apprécier aujourd'hui encore. En 1714, ce fut le tour de Jean Barbeyrac, devenu Recteur de l'Académie.

Dans son préambule, il justifie l'utilisation de la langue française par ces mots: *"Je n'ai pas cru devoir préférer l'autre langue beaucoup moins connue, surtout ayant à traiter un sujet qui est et doit être à la portée de tout le monde. Au fond, puisque la solennité des promotions se fait devant un grand nombre de gens de tout ordre et de tout sexe, à quoi bon prendre la peine de parler sans être entendu des trois quarts pour le moins des assistants? C'est bien assez que le bruit et le tumulte ordinaire dans ces sortes de solennités fasse perdre souvent aux personnes les plus attentives une bonne partie de ce que l'on dit."*

Il avait bien raison car son discours prononcé à cette occasion est un chef d'œuvre percutant d'analyse de l' *"utilité"* de toutes les Sciences, avec toutes les nuances que vous jugerez bon de trouver au mot *"utilité"*. Je n'en citerai qu'une phrase: *"Si l'on n'est pas frappé des avantages qui reviennent de l'étude des Sciences, c'est qu'on ne les connaît point."*

Pour être honnête, je dois vous dire que je ne vous raconterai pas comment Leurs Excellences de Berne interdirent quelques années plus tard, en 1741, les cours en français à l'Académie, ainsi que l'enseignement de l'histoire, car, je cite, *"l'étude de l'histoire n'est pas bonne pour un peuple sujet"*.

C'est pour reprendre le flambeau allumé lors de cet événement de 1708 que l'Université de Lausanne veut manifester aujourd'hui son esprit d'ouverture selon trois axes : son ouverture aux préoccupations de la société locale, son ouverture à la collaboration interinstitutionnelle et aux réformes structurelles, et son ouverture à la communauté scientifique internationale.

Premièrement, l'UNIL veut répondre aux attentes de la société. Les nombreuses manifestations publiques qu'elle organise contribuent à établir un dialogue entre les chercheurs et la Cité.

La présence sur notre site et dans nos laboratoires de milliers d'enfants aujourd'hui et d'un nombreux public pendant les deux jours du week-end me réjouit donc particulièrement car c'est un signe tangible que l'Université de Lausanne est un bien public au service des étudiants d'aujourd'hui et de demain, au service de l'ensemble de la population.

Deuxième axe d'ouverture, la stratégie de l'Université de Lausanne est construite dans une logique de partenariat. Les restructurations profondes et irréversibles qui ont fait de l'Arc lémanique une entité académique nouvelle, ont ancré dans la politique de l'UNIL la nécessité et la détermination de travailler en étroite collaboration avec les hautes écoles voisines, quitte à faire évoluer certaines de ses propres structures.

A cet égard, j'aimerais citer en premier lieu la construction de la place scientifique lausannoise qui a la chance d'héberger une Université, un Hôpital universitaire et une Ecole polytechnique fédérale. Ces trois institutions travaillent ensemble, partagent leurs enseignements et leurs compétences, financent ensemble leurs plateformes technologiques, et, pour ce qui concerne l'UNIL et l'EPFL, organisent ensemble leur magnifique campus.

J'en profite pour remercier, pour la relation de confiance que nous avons établie, mes collègues Patrick Aebischer et Pierre-François Leyvraz, à qui je souhaite bonne chance pour ses nouvelles fonctions dès lundi prochain à la tête du CHUV.

Il reste dans ce domaine à réaliser certains projets majeurs, en premier lieu la restructuration de la gouvernance du CHUV et de la Faculté de biologie et de médecine pour créer une nouvelle entité, placée au sein de l'Université de Lausanne, intégrant dans sa vision stratégique les missions d'enseignement, de recherche et de soins, et disposant de la marge de manœuvre suffisante pour augmenter le rayonnement de la place lausannoise.

J'ai également le plaisir d'annoncer l'initiative de l'UNIL et de l'EPFL qui uniront tout prochainement leurs forces en matière de formation continue pour mettre une offre commune de prestations de qualité à disposition de la société.

Plus largement, il me plaît de parler de la place qu'occupe l'UNIL dans le paysage suisse des hautes écoles.

Au niveau des réalisations, rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'UNIL héberge et met à disposition de toutes les hautes écoles suisses FORS, la Fondation suisse pour la recherche en sciences sociales. Elle s'apprête en outre à accueillir le domaine de la géologie en provenance de l'Université de Neuchâtel, dès le premier août de cette année.

En ce qui concerne l'avenir, je ne peux bien sûr pas éviter d'évoquer la volonté des trois rectorats des universités du Triangle AZUR de renforcer leur collaboration en matière de théologie et de sciences des religions. Ce projet en est pour l'instant uniquement en phase d'étude auprès des doyens.

Vu de l'UNIL, il a pour but de garantir à Lausanne la présence des sciences des religions et de la théologie, et de maintenir ainsi un ancrage sociétal essentiel pour le Canton de Vaud. Il vise à mettre en commun les forces des Universités de Lausanne, Genève et Neuchâtel pour libérer ainsi les ressources nécessaires à combler les lacunes de l'offre actuelle de formation, qui doit évoluer pour répondre aux attentes des étudiants et de la population d'aujourd'hui.

Ce projet est source d'un intense débat, de craintes et de tensions, mais s'il se réalise, il donnera aux deux disciplines concernées le rayonnement international qu'elles méritent. La Direction de l'Université de Lausanne veillera attentivement à préserver les équilibres indispensables au développement harmonieux de ces disciplines.

Troisième et dernier aspect de l'ouverture: celui qui se concrétise au-delà de nos frontières. Différentes études internationales ont récemment montré que l'UNIL contribue de manière prépondérante au succès de la communauté scientifique suisse en matière de publication des résultats de la recherche.

Or, en comparaison mondiale, la Suisse a la meilleure intensité de recherche puisque c'est le pays qui produit le plus grand nombre de publications scientifiques relativement à sa population, relativement au nombre de ses chercheurs ou relativement au montant des dépenses publiques en faveur de la recherche, et c'est celui dont les publications le plus fort impact.

L'ouverture se manifeste aussi par l'attractivité de l'UNIL auprès des étudiants et des nouveaux professeurs. Les chiffres qui en attestent sont réjouissants: l'effectif des étudiants a dépassé le cap des 11'000 en automne dernier et parmi les 803 étudiants qui ont débuté un master à l'UNIL, 39% étaient porteurs d'un bachelor délivré par une autre haute école et ont fait le choix de poursuivre leur formation à l'UNIL. Du côté des nouveaux professeurs engagés par la Direction de l'Université depuis janvier 2008, près des deux tiers viennent de l'étranger.

Après avoir évoqué ces trois composantes de l'esprit d'ouverture et de la capacité d'évolution de l'Université de Lausanne, permettez-moi d'en aborder un aspect encore préoccupant: la question de l'égalité des chances. Sans vouloir faire un historique de l'inégalité entre les femmes et les hommes, j'aimerais rappeler qu'avant le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, la question de l'accès des femmes aux études universitaires n'avait jamais été posée, dans aucun pays du monde.

La première université suisse qui ouvrit officiellement ses portes aux étudiantes fut celle de Zürich, en 1867. A l'Université de Lausanne, la première étudiante arriva en 1876 à la Faculté de pharmacie, mais avec un statut d'externe puisque le droit à l'immatriculation ne fut accordé aux femmes qu'en 1890.

Et pourtant la question était d'une actualité très vive à cette époque! Preuve en est que le Recteur de l'Université de Bern, l'économiste Hans von Scheel, dédia la totalité de sa Rektoratsrede lors du Dies academicus du 15 novembre 1873 au sujet "Frauenfrage und Frauenstudium"; au cours de son discours, dont je vous recommande vivement la lecture, il démontra avec minutie et conviction que l'accès des femmes à la formation supérieure est non seulement une question de justice, mais surtout une extraordinaire impulsion à l'évolution de la société.

Depuis lors, les choses ont bien changé puisque aujourd'hui, le corps étudiantin est composé à 56 % d'étudiantes.

En revanche, la situation actuelle des femmes au sein du corps professoral est analogue à celle des étudiantes il y a un peu plus d'un siècle.

La première femme professeure à l'Université de Lausanne fut Mme Erna Hamburger qui prit ses fonctions en 1957 et dont l'auditoire dans lequel nous nous trouvons porte le nom. Il y a 20 ans encore, les femmes ne représentaient que 1.7% du corps professoral de l'UNIL. Cette proportion a passé à 17% aujourd'hui, mais elle reste désolante.

Mais regardons plutôt vers le présent et l'avenir. Même si l'UNIL doit faire mieux, les résultats sont encourageants. Parmi les 32 nouveaux professeurs engagés à ce jour depuis le début 2008, 10 sont des femmes professeures, soit environ un tiers.

Mesdames et Messieurs, l'Université de Lausanne veut être un symbole d'ouverture et de dynamisme. Elle s'est engagée pleinement dans ce processus, mais il y reste encore beaucoup à faire. Tous les acteurs de l'UNIL et ceux qui la soutiennent doivent s'engager sans compromis vers cet objectif.

L'Université de Lausanne a maintenant acquis son autonomie, et j'ai la prétention d'affirmer qu'elle en fait bon usage. Elle a pourtant besoin du soutien sans faille des autorités politiques.

J'aimerais exprimer ici ma sincère gratitude à Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon pour son intérêt, son aide constante et son action en faveur de l'Université, ainsi que pour la relation de confiance, parfois même de complicité, qui s'est établie entre elle et la Direction de l'Université, avec qui elle partage les mêmes valeurs. Je la prie de transmettre également mes remerciements au Conseil d'Etat.

Le Grand Conseil a eu l'occasion de manifester son appui à l'Université et sa fierté, à deux reprises depuis le début de l'année civile. Il s'est prononcé unanimement en faveur du plan stratégique de l'Université et unanimement en faveur du démarrage du gros projet immobilier concernant le bâtiment Leu, projet dont la réalisation apportera dès 2011 ou 2012 les espaces nécessaires au redéploiement des sciences humaines et sociales et des sciences de l'environnement.

Je conclus en affirmant que même si l'avenir du paysage académique national, tel que dessiné dans le projet de Loi fédérale sur l'aide aux universités, est encore incertain, vous pouvez en revanche être certains, Mesdames et Messieurs, que l'Université de Lausanne apportera sa pierre à cet édifice et qu'elle poursuivra son ouverture vers la société car elle veut être le Savoir vivant.

Je vous remercie pour votre attention.